



Lettre mensuelle du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen Janvier 2022

N° 103

**Chers membres actifs et de soutien du Cercle de Généalogie
de
Schirrhein-Schirrhoffen.**

"Le monde est un grand bal où chacun est masqué"

Marquis de Vauvenargues. Moraliste français 1715-1747

%%%%%%%%

2022

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente, en mon nom personnel et au nom de tout le comité du Cercle de Généalogie, une très bonne Année 2022. Espérons qu'elle soit meilleure que 2021 que nous allons effacer de notre mémoire. De nombreuses manifestations figurent dans le programme 2022, mais nous les aborderons le moment venu... suivant les circonstances. Il faut être fataliste... après la pluie... il y a toujours le beau temps, hélas nous ne connaissons pas la durée de la pluie !!!

%%%%%%%%

Repas Moules-Frites 2022

Le cœur lourd, je vous annonce que le verdict est tombé nous avons décidé d'annuler notre traditionnel repas Moules-frites 2022. Les conditions sanitaires ne sont pas remplies et il serait déraisonnable de nous lancer dans une aventure où nous aurions plus à perdre qu'à gagner !

Je suis un peu triste pour Annie Steinbach qui a déjà préparé les décors toujours originaux pour la décoration des tables, pour le reste nous n'avons pas engagé de frais, il reste à notre trésorière Béatrice Schitter et notre secrétaire Bernadette Dorffer de rembourser les personnes qui ont déjà payé et de prévenir les autres de cette annulation.

Nous y avons cru, encore jusqu'à mi-décembre, nous étions prêts, nous avions les réservations, le personnel bénévole, mais nous ne voulons pas être responsables d'un foyer de contamination.

Il y aura beaucoup de déçus mais d'autres qui seront soulagés,...d'ailleurs nous avons déjà enregistré quelques désistements.

J'espère que nous pourrons poursuivre, dans les prochaines années, sur la même lancée mais vous savez aussi bien que moi qu'une dynamique freinée dans son élan a toujours de la peine à repartir. On espère que non !

%% %%

Rund Um

Nous avons eu le plaisir d'accueillir la journaliste Régine Wilhelm avec son cameraman de France 3 Alsace dans nos locaux, le 14 décembre dernier.

C'est dans le cadre de l'émission "Rund Um", émission en alsacien qui passe sur les ondes le midi et le soir, lors des informations locales.

C'est un reportage de 7 mn concernant nos activités. Ils ont filmé et interviewé de 10 h le matin à 17 heures l'après-midi. Une très bonne ambiance ...un contact amical simple s'est noué avec la journaliste. Elle ressentait de l'appréhension pour ce reportage : comment présenter un sujet un peu austère ? des noms et des dates ? mais elle a vite compris que ce n'était pas aussi difficile, les sujets sont tellement variés et la passion des adhérents tellement communicative.

Lien pour le voir sur You Tube :

<https://www.youtube.com/watch?v=IgKDCtLsCE8&list=PLxB7hhJZLUR40rQTZK1i6Mxhs8D4MqvPU&index=2>

%% %%

Suite de la petite histoire de nos communes

Les bistrots de Schirrhein

Pour ne pas alourdir la lecture, je retire les formules de politesse des différents extraits

L'Arbre Vert de 1858 à 1865



Le 12 février 1858
décède Joseph HALTER, ca-
baretier de l'Arbre Vert, le
deuxième époux de Cathe-
rine FUCHS.

La veuve sollicite le Préfet

Schirrhein le 23 mars 1858
Monsieur le Préfet

La soussignée Catherine Fuchs, âgée de 40 ans, née et domiciliée à Schirrhein, veuve en premières noces de feu Martin Schott fils de feu Martin Schott et en secondes noces de feu Joseph Halter, dit de Jacques ce dernier décédé le 12 février 1858, les deux maris en leur vivant cabaretiers.

A l'honneur de vous exposer très respectueusement qu'elle est intentionnée de continuer la tenue d'un cabaret qu'elle tient depuis près de trente ans, dans la commune de Schirrhein.

La pétitionnaire vient en conséquence, Monsieur le Préfet, vous prier de vouloir bien lui accorder l'autorisation nécessaire pour pouvoir continuer la tenue de son cabaret portant l'enseigne à l'Arbre Vert.

Annotation en marge :

*Communiqué pour avis à Monsieur le Commissaire de police cantonal à Bischwiller
Strasbourg le 25 mars 1858*

Réponse du Commissaire Meyer

Bischwiller, le 10 avril 1858

En vous retournant la demande formulée par la veuve Halter de Schirrhein, tendant à obtenir l'autorisation de continuer à gérer le cabaret tenu fort longtemps par feu son mari, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il résulte des renseignements recueillis, que cette veuve et mère de cinq enfants dont l'aîné est âgé de 21 ans, que du vivant de son mari, la tenue de ce cabaret n'avait jamais donné lieu à aucune plainte ; que cette veuve est de bonne vie et mœurs et que pouvant être secondée dans sa gestion par l'aîné de ses fils, je suis d'avis que l'autorisation qu'elle sollicite lui soit accordée d'autant plus qu'il n'existe dans cette commune que deux cabarets celui-ci compris.

*Le Commissaire de police
Meyer*

Le 27 avril 1858, le Préfet accorde l'autorisation de continuer

Le contexte familial en 1858 :

Martin SCHOTT, ° le 25/10/1809 à Schirrhein, épouse le 04/05/1833 à Schirrhein **Catherine FUCHS**, ° le 01/02/1809 à Schirrhein, il † le 01/06/1846 à Schirrhein.

Ils ont cinq enfants :

Michel, ° le 26/09/1834 à Schirrhein et † le 04/01/1852 à Schirrhein
Clément, ° le 23/09/1837 à Schirrhein et † le 07/10/1860 à Schirrhein
Laurent, ° le 24/07/1840 à Schirrhein et † le 09/10/1911 à Dallas, Texas, Usa
Catherine, ° le 03/02/1843 à Schirrhein et † le 03/02/1843 à Schirrhein
Chrétien, ° le 07/10/1844 à Schirrhein et † aux Usa

Joseph HALTER, ° le 23/03/1815 à Schirrhein, épouse le 17/11/1849 à Schirrhein, la veuve Catherine **FUCHS** ° le 01/02/1809 à Schirrhein, il † le 12/02/1858 à Schirrhein.

Ils ont un enfant :

Jean, ° le 05/06/1850 à Schirrhein

Le 24 mars 1859, Catherine FUCHS décède à son tour, elle a 50 ans et son fils Clément SCHOTT, 22 ans, célibataire, fils issu du premier mariage avec Martin SCHOTT, sollicite le 15 avril 1859 l'autorisation au préfet de reprendre l'exploitation du cabaret.

Monsieur le Préfet

Le soussigné Schott Clément, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, né et domicilié à Schirrhein, fils de feu Martin Schott en son vivant cabaretier à Schirrhein et de feu Catherine Fuchs, également cabaretière en son vivant a l'honneur de vous exposer très respectueusement que le 24 mars dernier sa mère, Catherine Fuchs est décédée à neuf heures du matin.

Le soussigné ayant l'intention de continuer le cabaret tenu depuis longues années par son père, par son beau-père, Joseph Halter ensuite et en dernier lieu par sa mère, décédée il y a vingt jours, on vous prie, Monsieur le Préfet de vouloir bien lui accorder l'autorisation de continuer le cabaret (A l'Arbre Vert) tenu jusqu'ici par ses parents

Le Préfet sollicite l'avis du Commissaire de police cantonal de Bischwiller le 16 avril 1859
Réponse du Commissaire

Les renseignements recueillis sur le compte du Sieur Schott Clément de Schirrhein, qui sollicite l'autorisation de continuer le cabaret déjà exploité par ses père et mère décédés sont tous en sa faveur. La conduite de ce jeune homme n'a jamais donné lieu à aucune plainte, ayant lui-même en partie dirigé ce cabaret du vivant de sa mère et se trouvant aujourd'hui chef de maison et dans la nécessité de pourvoir à l'entretien de ses frères et sœur au nombre de trois dont deux mineurs, nous croyons devoir prier Monsieur le Préfet d'accéder à sa demande, d'autant plus que le nombre de cabarets ne sera porté qu'à deux dans cette commune.

Bischwiller le 21 avril 1859

Le Commissaire de police

Meyer

Le 27 avril 1859, le Préfet accorde l'autorisation de continuer

Le 9 mai 1859 : Clément SCHOTT épouse Catherine BAECHEL, née le 10 septembre à Schirrhein.

De cette union naît une fille le 4 mai 1860 prénommée Rose.

Le 7 octobre 1860 : † de Clément SCHOTT, aubergiste de l'Arbre vert.

Sa veuve, Caroline BAECHEL sollicite le préfet le 18 octobre 1860 afin de pouvoir continuer l'exploitation du cabaret à « L'Arbre Vert ». Elle n'a que vingt-cinq ans.

Déclaration pour continuer l'Auberge à l'Enseigne de l'Arbre Vert à Schirrhein

Par devant nous Joseph Halter, Maire de la commune de Schirrhein est comparue la Dame Baechel Caroline, veuve de feu Schott Clément, âgée de vingt-cinq ans, ce dernier décédé à Schirrhein le 7 octobre courant, laquelle nous a déclaré être dans l'intention de prendre la suite, dès à présent, de l'Auberge tenue par son feu mari Schott Clément située à la route Départementale N° 6 de Bischwiller à Soufflenheim N° côté droit en allant et portant l'enseigne "à l'Arbre Vert"; de laquelle déclaration la Dame Baechel Caroline a requis acte que nous lui avons octroyé, sous la promesse par elle faite, de se conformer en tout ce qui pourra concerner sa profession, aux lois & règlements de police et notamment à la loi du 19-22 juillet 1791.

Fait à Schirrhein, ce 16 octobre 1860

Le Préfet sollicite l'avis du Commissaire de police cantonal de Bischwiller le 16 avril 1859
Réponse du Commissaire

J'ai l'honneur de vous retourner la demande de la veuve Clément Schott de Schirrhein, ayant pour objet d'obtenir l'autorisation de continuer le cabaret que tenait son mari décédé le 7 du courant.

Étant chargé de donner mon avis concernant la décision que vous devez prendre dans cette circonstance, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous informer que la maison habitée aujourd'hui par cette veuve appartient aux frères et sœurs du défunt et que celle-ci ayant un enfant ne peut prétendre qu'à la part revenant à son mari.

Il est à ma connaissance que cette propriété sera vendue sous peu au profit des héritiers et que ne sachant pas à qui elle sera adjugée, je crois que l'autorisation demandée devrait être ajournée ; d'autant plus qu'il serait impossible à cette jeune personne de maintenir l'ordre dans ce cabaret si l'autorisation qu'elle sollicite lui était accordée.

Demande complémentaire du Préfet au Commissaire, le 27 octobre 1860

La question sur la propriété de la maison est sans importance dans l'affaire ; c'est une veuve qui demande à succéder au débit de son mari. Il y a lieu d'en faire l'observation au Commissaire et de lui demander si la pétitionnaire offre des garanties d'ordre et de moralité.

Réponse du Commissaire le 2 novembre 1860

Pour réparer l'omission faite dans les renseignements que j'ai donnés dans la lettre ci-jointe, j'ai l'honneur de vous informer qu'en ce qui a rapport aux garanties d'ordre et de moralité qu'offre la veuve Schott de Schirrhein, aucun reproche ne peut lui être adressé, seulement il est à craindre que cette jeune veuve ne puisse maintenir le bon ordre dans son cabaret, si elle est autorisée à continuer à débiter

Le 7 novembre 1860, le Préfet refuse et estime que la veuve est trop jeune pour maintenir l'ordre dans son local.

La veuve Schott Caroline refait une demande le 22 novembre 1860

La demande que la soussignée veuve Schott Caroline, née Baechel, a eu l'honneur de Vous présenter dans le but d'obtenir l'autorisation de continuer le débit de boissons de feu son mari, n'a point été accueillie par le motif qu'à raison de son jeune âge et de sa position de veuve, elle ne présente pas de garanties suffisantes pour le maintien du bon ordre dans le débit qu'elle demande à continuer.

La soussignée prend la liberté, Monsieur le Préfet de Vous exposer qu'elle a pris les mesures nécessaires pour assurer le maintien du bon ordre dans son établissement. Son père le Sieur Louis Baechel vient habiter avec elle dans sa maison & les jours de dimanche un des frères viendra la seconder dans son exploitation.

La soussignée espère, Monsieur le Préfet, que ces dispositions Vous paraîtront de nature à garantir le maintien du bon ordre dans le débit de boissons dont la soussignée sollicite la continuation.

Vous voudrez bien prendre en considération, Monsieur le Préfet, que la suppression de son débit occasionnerait à la soussignée une perte très sensible, en l'obligeant à vendre à vil prix, tout le mobilier encore neuf dont son mari a fait l'acquisition & que cette perte rendrait plus pénible encore celle qu'elle a éprouvée par la mort de son mari.

Dans la confiance que cette nouvelle demande sera favorablement accueillie, la soussignée a l'honneur d'être avec un profond respect

Le secrétaire général de la préfecture prié de statuer sur la demande écrit :

L'intérêt que le Maire paraît avoir à éconduire la veuve Schott m'engage à prendre une décision favorable à la pétitionnaire. On le fera prévenir par le commissaire cantonal qu'elle sera surveillée.

Le préfet sollicite le Maire de Bischwiller sur cette nouvelle demande, il répond le même jour :

La veuve Schott Caroline, née Baechel de Schirrhein, sollicite l'autorisation de continuer le débit de boissons de feu son mari. Le véritable motif de l'avis contraire qui Vous a été donné au sujet de la première demande de la veuve Schott paraît être l'intention du Maire de Schirrhein de faire passer ce débit en d'autres mains.

L'administration deviendrait ainsi l'instrument d'une faveur personnelle que M. le Maire de Schirrhein se propose de faire obtenir à un tiers.

J'ai lieu de croire qu'en portant ce fait à Votre connaissance, je n'ai pas besoin de Vous recommander autrement la nouvelle pétition de la veuve Schott

Le Préfet accorde l'autorisation de continuer le débit de boissons à la veuve Schott Caroline le 22 décembre 1860

Mais le Commissaire de Police et le maire ne lâchent pas le morceau.
Le 5 janvier 1861, le préfet signale au Secrétaire Général une lettre du Commissaire de Bischwiller

Monsieur le Secrétaire général

est prié de vouloir bien prendre connaissance de la lettre du commissaire de police de Bischwiller au sujet de la mauvaise tenue du débit de boissons de la veuve SCHOTT de SCHIRRHAIN.

Monsieur le Maire de BISCHWILLER est prié de prendre connaissance du rapport, d'autre part, il verra par ce document, qui lui est communiqué confidentiellement, que la veuve Schott, à la tête d'un cabaret est impossible.

Le Maire de Bischwiller répond au Préfet :

Suspense, la réponse du Maire de Bischwiller n'est pas piquée des hannetons

Suite le mois prochain

%%%%%%%%

Monique ECKERT et Robert MULLER